



LE PASSAGE PAR LE PORT DE CALAIS POUR LES VÉHICULES ACCOMPAGNÉS

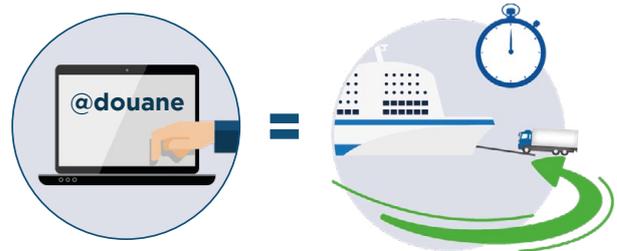
La sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne entrainera l'obligation de nouvelles formalités et déclarations douanières. Le Royaume-Uni devenant un pays tiers, le port de Calais deviendra une frontière douanière représentant le premier point d'entrée et le dernier point de sortie des marchandises entre l'Union Européenne et les îles britanniques.



PRE-REQUIS

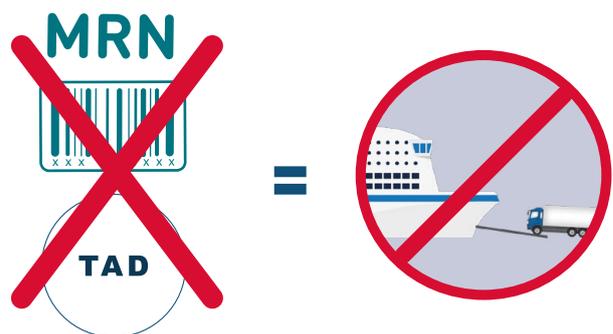
Les formalités douanières doivent être effectuées avant l'arrivée du véhicule au port de Calais (ou de Douvres) à l'IMPORT et à l'EXPORT pour les autorités françaises & britanniques.

POUR LA PLUPART, CES FORMALITÉS AURONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR LE CHARGEUR OU SON REPRÉSENTANT EN DOUANE (RDE).



ASSUREZ-VOUS QUE LES FORMALITÉS DOUANIÈRES RELATIVES AUX MARCHANDISES QUE VOUS TRANSPORTEZ ONT BIEN ÉTÉ RÉALISÉES AVANT D'ENVOYER LE VÉHICULE AU PORT.

LE CHAUFFEUR DU VÉHICULE DEVRA ÊTRE EN POSSESSION DU CODE BARRES MRN OU DE L'ENVELOPPE LOGISTIQUE OU DU TAD
avant son arrivée au port de Calais (et au port de Douvres)



LE VÉHICULE NE POURRA PAS EMBARQUER SI LE CHAUFFEUR N'EST PAS EN POSSESSION DU CODE BARRES MRN OU DU TAD



Attention : il vous appartient de rester informé des évolutions des décisions de la douane britannique.



CALAIS
export UE



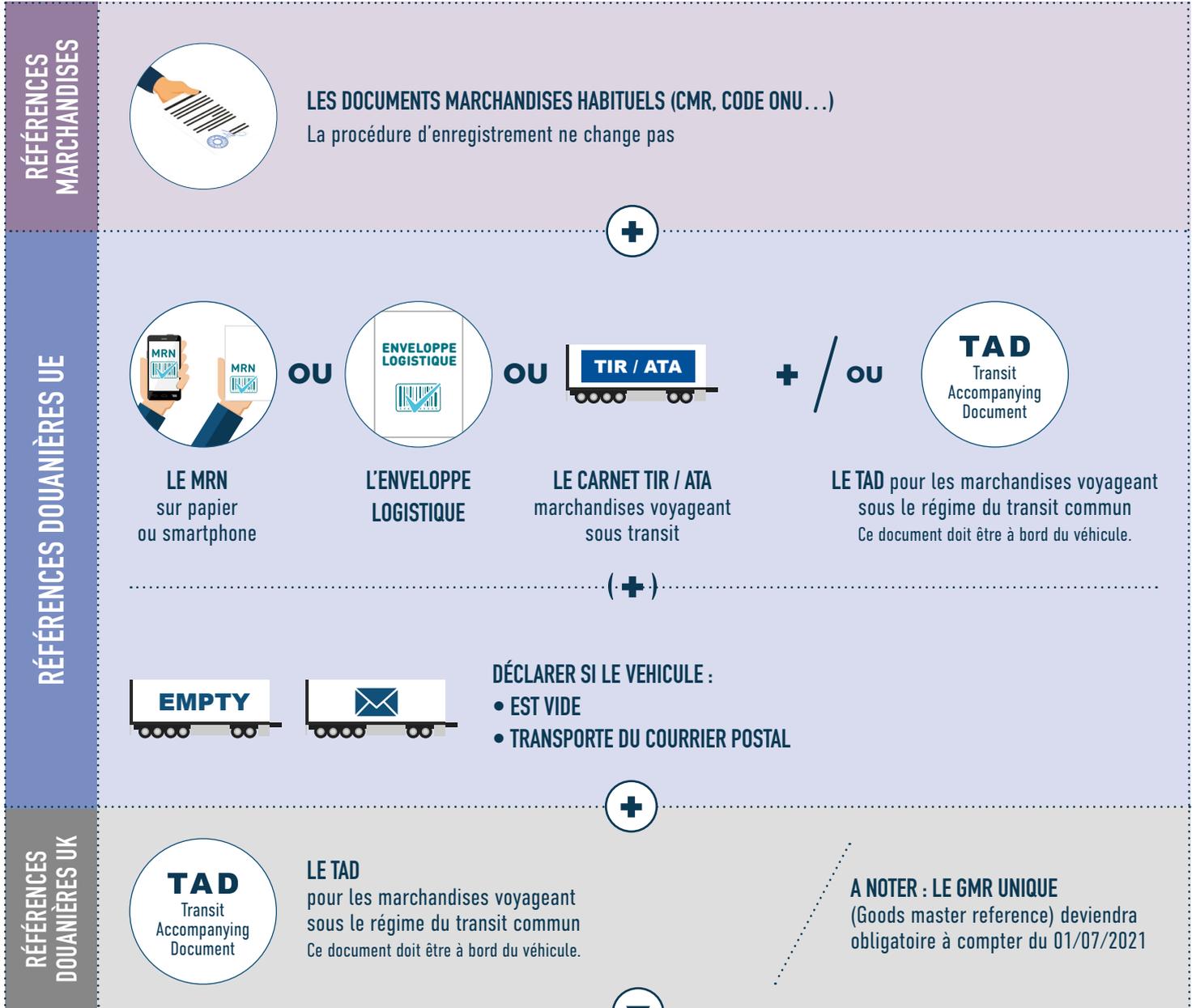
DOVER
import UK

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
VÉHICULES ACCOMPAGNÉS**

AU PORT DE CALAIS

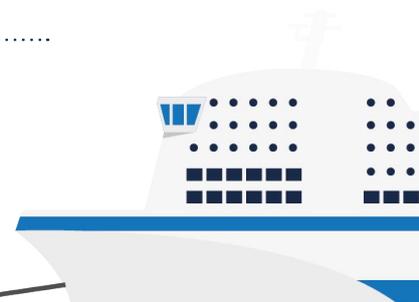
AU CHECK-IN À L'AUBETTE DE LA COMPAGNIE MARITIME, LE CHAUFFEUR DEVRA PRÉSENTER :



L'APPAIRAGE EST RÉALISÉ PAR LA COMPAGNIE MARITIME LORS DU CHECK-IN.



UNE FOIS L'APPAIRAGE EFFECTUÉ, L'ENREGISTREMENT SERA VALIDE
Le véhicule pourra alors se rendre directement à l'embarquement.





CALAIS
export UE

DOVER
import UK

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
VÉHICULES ACCOMPAGNÉS**

NOTE IMPORTANTE

POUR LES GROUPAGES, UTILISEZ L'ENVELOPPE LOGISTIQUE

Chaque lot à bord du véhicule correspond à un MRN unique. Le chauffeur doit présenter autant de MRN qu'il y a de lots.

La Douane française propose une application de regroupement des MRN sous UN SEUL code barres : l'enveloppe logistique.

L'enveloppe logistique peut-être générée par le RDE, le transporteur ou même le chauffeur.

De même, plusieurs enveloppes logistiques peuvent être regroupées sous un seul code barres.



douane.gouv.fr/enveloppe/fr

ou



sur l'appli web du port : e-border Calais Port
active au 01/01/2021



CODE BARRES UNIQUE



CHECK-IN PLUS RAPIDE



DOVER
export UK



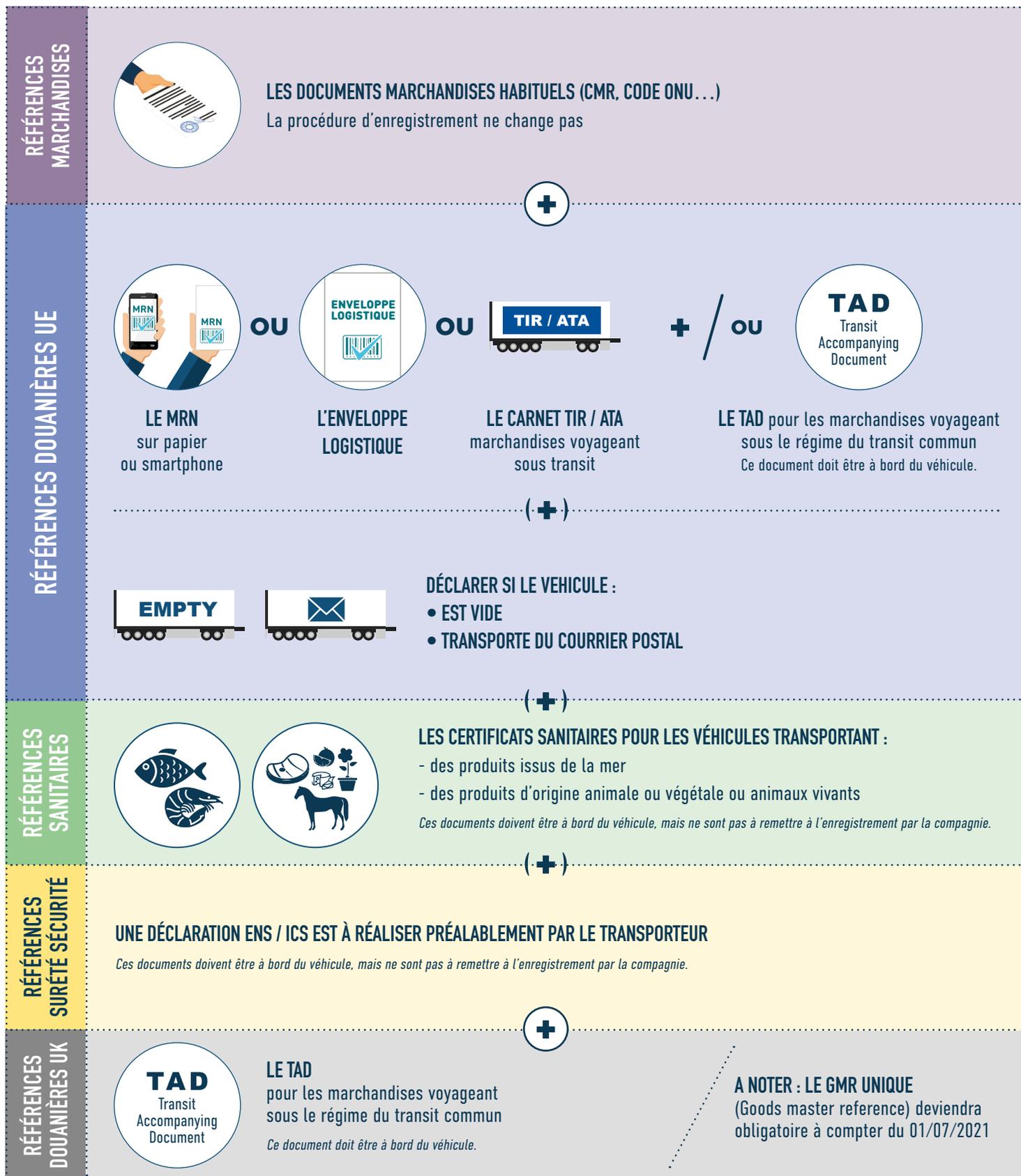
CALAIS
import UE

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
VÉHICULES ACCOMPAGNÉS**

AU PORT DE DOUVRES

AU CHECK-IN À L'AUBETTE DE LA COMPAGNIE MARITIME, LE CHAUFFEUR DEVRA PRÉSENTER :





DOVER
export UK



CALAIS
import UE

MY EASY BREXIT

**LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
VÉHICULES ACCOMPAGNÉS**



L'APPAIRAGE EST RÉALISÉ PAR LA COMPAGNIE MARITIME LORS DU CHECK-IN.



UNE FOIS L'APPAIRAGE EFFECTUÉ, L'ENREGISTREMENT SERA VALIDE
Le véhicule pourra alors se rendre directement à l'embarquement.

LES CONTRÔLES DOCUMENTAIRES SONT RÉALISÉS PAR LA DOUANE FRANÇAISE PENDANT LA TRAVERSÉE

A l'issue de ces contrôles, un statut douanier sera assigné aux marchandises :



STATUT VERT

Le dossier est en règle, le véhicule pourra quitter le port dès le débarquement du ferry.

LES STATUTS ORANGE

Le dossier demande à être régularisé ou le chargement inspecté. Le véhicule ne pourra quitter le port qu'à l'issue de la régularisation. Le chauffeur devra alors se stationner sur les parkings prévus à cet effet.



ORANGE DOUANE Pourquoi ?

- La déclaration anticipée en douane est en attente de validation par votre RDE (déclarant en douane)
- La déclaration anticipée en douane est en attente de régularisation administrative (par la douane française)
- Le chargement est soumis à une inspection physique (par la douane française)
- Le véhicule voyage sous régime TIR / ATA
- La déclaration ENS n'a pas été effectuée



ORANGE SIVEP : Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire Pourquoi ?

- Le chargement est soumis à des contrôles documentaires et d'identité des marchandises réglementées (telles que produits d'origine animale destinés à la consommation, animaux vivants, végétaux...et les produits issus de la pêche)
- Le chargement est soumis à une inspection sanitaire



DOVER
export UK



CALAIS
import UE

MY EASY BREXIT

LE PASSAGE PAR LE PORT
DE CALAIS POUR LES
VÉHICULES ACCOMPAGNÉS

CONNAITRE LE STATUT DOUANIER DES MARCHANDISES

LE RDE (Déclarant en douane)

AURA CONNAISSANCE DU STATUT DES MARCHANDISES

via la plateforme de déclarations douanières

et pourra procéder immédiatement à la validation de la déclaration

en cas de **STATUT ORANGE** ou organiser l'inspection sanitaire des marchandises si c'est le cas.

DANS LE MÊME TEMPS,

LE CHAUFFEUR AURA CONNAISSANCE

DU STATUT DE SA REMORQUE À BORD DU FERRY :

- Soit en consultant les écrans d'affichage dédiés dans les espaces « chauffeurs »
- Soit en se connectant à l'application Web : **e-border Calais Port** (QR code ci-contre) ou à l'adresse m.portboulgnecalais.fr
Il suffira de renseigner le numéro de la plaque d'immatriculation avant du véhicule.

LE CHAUFFEUR SAURA ALORS :

- s'il peut quitter le port dès le débarquement du ferry (**STATUT VERT**)
- ou s'il doit aller se stationner (**STATUT ORANGE**),
sur les parkings prévus à cet effet le temps de la régularisation de la déclaration.



e-border Calais Port
active au 01/01/2021



Des agents
du port de Calais
seront présents 24/7
sur les **AIRES D'ATTENTE**
ORANGE pour renseigner
et orienter les chauffeurs

RÉGULARISATION DU STATUT ORANGE

Dans la plupart des cas, le chauffeur pourra suivre l'évolution du statut du chargement
via l'application web : **e-border Calais Port**.

Dès qu'il passera au statut vert, il pourra quitter le port.



Cependant, pour certaines régularisations (contrôles des douanes ou inspections physiques de la marchandise), seul le RDE (ou son commis) aura l'information du BAE (Bon à enlever). Le chauffeur devra alors suivre ses instructions.

**UNE SORTIE DU PORT SANS RÉGULARISATION SERAIT ASSIMILÉE
À UNE INFRACTION AU CODE DES DOUANES (CONTREBANDE)**